

FICHE SYNTHÉTIQUE
PROTOCOLE SANTÉ MENTALE AU COLLÈGE : DU REPERAGE A LA PRISE EN CHARGE

• Objectifs :

- Proposer un “parcours” facilitant le repérage et la prise en charge d’élèves en situation de souffrance psychique

- Favoriser le bien-être des élèves

- Prévenir le stress, l’anxiété et le harcèlement

- Repérer précocement le mal-être

- Mettre en place une aide rapide et adaptée

• Acteurs impliqués :

- Une équipe ressource constituée par le chef d’établissement. Elle est constituée de personel médico-social et de personnel volontaire et formé

- Équipe éducative et vie scolaire

- Infirmière, médecin, psychologue, AS

- Parents et élèves

- Partenaires extérieurs (CMP, SESSAD, EMAS, associations ...)

- ## Prévention :

- Présentation au CA et au CESC

- Information aux élèves et à leur famille de l'existence d'une équipe ressource, de son rôle et de l'existence d'un protocole de prise en charge des souffrances psychiques.

+ Information sur l'existence d'une fiche d'alerte

(informations via l'ENT et / ou le carnet de correspondance, par le professeur principal)

- Affichages / flyers à destination des élèves, des familles

- Formation du personnel

- Éducation socio-émotionnelle (jeux en éducation à la santé ? Vie de classe ? Intervention VHB...)

- ## Repérage et alerte :

- Signaux : isolement, chute scolaire, propos inquiétants (lien avec décrochage scolaire)

- Tout adulte peut alerter l'infirmière, le CPE, le référent GPDS, le principal

- Tout élève peut alerter un adulte. Sa parole sera toujours accueillie avec bienveillance et sans jugement de valeur.

- Outils : boîte mail, boîte à idées sécurisée,

permanence dans un temporalité régulière et fixe

Fiche d'aide au répérage

Fiche d'alerte

- ## Prise en charge :

- Entretien individuel et accompagnement pour les premiers secours en santé mentale selon la méthode **AERER** :

Approcher l'élève, évaluer et assister en cas de crise

Ecouter activement et sans jugement

Réconforter et informer

Encourager à aller vers des professionnels

Renseigner sur les autres ressources disponibles

- Lien avec la famille

- Orientation vers des structures spécialisées

- Plan d'accompagnement individualisé (PAI) (médecin)

- Harcélement (protocole national pHARe, mobilisation de L'Equipe)

- ## Premiers secours en cas de troubles psychiques, plan d'action AERER

- Troubles psychiques (dépression, troubles anxieux, troubles de la conduite alimentaire, troubles psychotiques, problèmes liés à l'utilisation d'une substance...

- **Premiers secours en cas de situations de crise, plan d'action AERER**

- Harcèlement : protocole national (L'équipe, PIKAS)

- Prise en charge immédiate : risque suicidaire, automutilation, attaque de panique, évènement traumatique, problème d'addiction au jeu, conduite aggressive...

- Violence ou danger : protection de l'enfance-

- **Évaluation :**

- Bilan annuel (CA, CESC)

- Implication du CVC

- Confidentialité assurée









